



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Centre Communal d'Action sociale

Le compte administratif du CCAS comprend uniquement une section de fonctionnement dont les chiffres sont repris ci-après.

DEPENSES		<i>Prévisions en €</i>	<i>Réalisés en €</i>
A.6238	Divers	6 907.18	2 262.35
A.65133	Secours d'urgence	4 500.00	1 660.00
A.65134	Aides	1 500.00	0.00
A.6541	Créances admises en non-valeur	0.00	208.50
A.6542	Créances éteintes	208.50	0.00
	Total	13 115.68	4 130.85

Les dépenses du CCAS sont constituées :

<u>Ligne « Divers » :</u>	2 262.35 €
↳ Bonbons pour le Noël des enfants du 21/12/22	<u>240.00 €</u>
↳ Centenaire de Mme MARTIN Charlotte le 23/03/23	<u>95.40 €</u>
↳ Spectacle et goûter pour les Aînés du 15/10/23	<u>1 926.95 €</u>
 <u>Ligne « Secours d'urgence » :</u>	 1 660.00 €
↳ De diverses aides financières accordées aux familles :	
- Aide suite à un incendie	<u>1 500.00 €</u>
- Aide alimentaire chez CARREFOUR	<u>160.00 €</u>
 <u>Ligne « Créances admises en non-valeur » :</u>	 208.50 €

RECETTES		<i>Prévisions en €</i>	<i>Réalisés en €</i>
A.002	Excédent reporté	9 115.68	9 115.68
A.70311	Concessions cimetièrè	1 000.00	1 773.37
A.7474	Subvention communale	3 000.00	3 000.00
	Total	13 115.68	13 889.05

Sur l'exercice 2023, une subvention de 3 000.00 € a été versée par le Budget Général de la Ville.

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 :

Excédent de fonctionnement de 642.52 €.

Il ressort de ces chiffres un excédent de **9 758.20 €** qui sera repris au Budget Primitif 2024.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 11 avril 2024
Le Président, Frédéric CARLIERE,

